

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (*arrivé à 20 heures 45*), Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Gaëlle TERRIEN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	27

DCM n°040/2023 – 1.1.9

Démolition de la salle Pie X - marché public de travaux - lot numéro 02 « maçonnerie » - attribution

Rapporteur : Madame HAMON

Ce marché public de travaux a pour objet la désignation d'un prestataire pour la démolition de la salle Pie X.

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 04 octobre 2022, suite à une première consultation lancée le 05 août 2022 sur le profil acheteur de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et déclarée sans suite pour raison économique (absence de concurrence), le cahier des charges a été revu afin de procéder à un allotissement du marché comme suit :

- lot numéro 01 - « démolition »,
- lot numéro 02 - « maçonnerie ».

Une deuxième consultation a été lancée sur le profil acheteur de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE le 24 octobre 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 16 novembre 2022 à 20 heures 00.

Pour le lot numéro 02 « maçonnerie », l'analyse de la seule et unique offre déposée à l'issue de cette deuxième consultation, d'un montant de 20 508,54 euros HT, soit 24 610,25 euros TTC, a conduit les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée », réunis le 29 novembre 2022, à formuler à nouveau une déclaration sans suite pour raison économique.

Il a été convenu de procéder à une consultation directe d'entreprises considérant les difficultés à trouver une offre acceptable dans le cadre d'une publicité ouverte.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées sur la base d'une lettre de consultation, le 14 décembre 2022 avec une date limite de réponse fixée au 16 janvier 2023 à 20 heures 00 :

- EURL PALUSSIÈRE de VAIR-SUR-LOIRE ;
- GDMC RENOV de VALLONS-DE-L'ERDRE ;
- SARL CHEVALLIER de CANDÉ.

Au terme de cette consultation, seule l'EURL PALUSSIÈRE de VAIR-SUR-LOIRE a déposé une offre qui répond aux termes de la lettre de consultation. Le montant de ladite offre s'élève à 12 295,00 euros HT, soit 14 754,00 euros TTC.

Les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ont été informés par courriel le 09 février courant.

Madame GUILLET demande à quel montant était estimé le coût de la démolition. Madame HAMON répond autour de 22 000,00 euros.

Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » sollicités dans le cadre d'une consultation écrite menée du 09 au 13 février 2023 inclus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

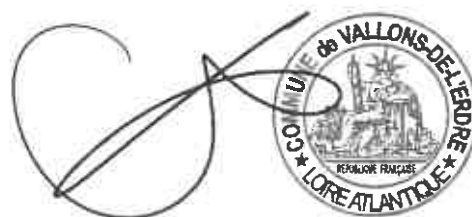
- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » dans le cadre de la consultation écrite du 09 au 13 février 2023 inclus ;
- **ATTRIBUE** le lot numéro 02 « maçonnerie » à l'EURL PALUSSIÈRE de VAIR-SUR-LOIRE pour un montant de 12 295,00 euros HT, soit 14 754,00 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le marché correspondant pour le lot numéro 02 « maçonnerie » et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ce marché de travaux seront inscrits en section investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
ID : 044-200078079-20230221-DCM040_2023-DE